

Luc Lacortiglia
 Christophe Pinero

Maître d'ouvrage : A compléter

Marseille, le 26 novembre 2013

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER

Date des réunions : mardi 26 novembre 2013

Désignation du projet : EXEMPLE DE COMPTE RENDU DE CHANTIER T3 ARCHITECTURE

Adresse : A compléter

Présents à la réunion :

	SOCIETE	NOM	ADRESSE	TEL	FAX	MAIL
Maître d'ouvrage		A compléter	A compléter	A compléter		A compléter
Maître d'œuvre	T3 ARCHITECTURE (S.C.M.)	Christophe Pinero	Galerie CompleX 3, rue Pastoret 13006 MARSEILLE	09 54 92 23 21 06 61 31 27 93	04 88 04 93 66	contact@t3architecture.fr
Entreprise de maçonnerie	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter
Entreprise de charpente bois	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter		A compléter
Entreprise de menuiseries extérieures	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter		A compléter

NOM DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE DE MACONNERIE

Avancement des travaux : Démolition des acrotères de terrasses et des revêtements de terrasses en cour.

1. En concertation avec l'entreprise, il a été convenu que le gazon synthétique à l'entrée du RDC du projet serait protégé avant toute intervention d'évacuation de gravas.
2. En concertation avec l'entreprise, il a été convenu que le pot de fleur de la terrasse du R-1 serait déplacé sur la terrasse du R-2 (terrasse piscine).
3. Une mise au point technique afin de déterminer des dimensions de reprises de sous-œuvre et des parties à démolir a été faite sur chantier.
4. Dimensions des réserves d'ouverture de la façade est du RDC en pièce jointe du présent compte-rendu ; les côtes données sont les côtes fini à respecter.

NOM DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE DE MENUISERIES EXTERIEURES

Dimensions des réserves d'ouvertures de façades du RDC en pièce jointe du présent compte-rendu ; les côtes données sont les côtes fini à respecter par le lot maçonnerie/gros-œuvre et le lot charpente bois.
L'entreprise prendra à sa charge les réserves de bonne installation.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : Mardi 3 décembre 2013 à 9h00.

Devra être présent à cette réunion :

- Le représentant de l'entreprise NOM DE L'ENTREPRISE